**Appel à candidatures**

**Diplôme Supérieur en Architecture du Patrimoine**

**Promotion 2017-2019**

## Les inscriptions à l'Ecole Nationale d’Architecture, pour la session 2017-2019, du Diplôme Supérieur en Architecture du Patrimoine sont ouvertes.

## La date limite des candidatures est fixée au 25 juillet 2017. Les candidats sélectionnés seront auditionnés par un jury.

## La formation est assurée conjointement par une équipe de spécialistes composée de l’équipe pédagogique de l’ENA et les enseignants de l’école de Chaillot (Paris, France).

Ce diplôme permet des débouchés dans l’exercice libéral ainsi que dans les administrations et organismes publics ou privés chargés du patrimoine architectural, urbain et paysager, de sa sauvegarde et des études de sa mise en valeur.

Ce diplôme sera cosigné par **l'Ecole Nationale d’Architecture et l’Ecole de Chaillot.**

**Objectifs de la formation**

La formation s’adresse à des architectes qui recherchent une spécialisation approfondie dans la restauration, la conservation, la mise en valeur, la transformation et la réutilisation des édifices et des centres historiques. Elle se propose de donner les compétences professionnelles, ainsi que les capacités de réflexion et de conceptualisation nécessaires à toute forme d’intervention sur l’existant. La formation doit apporter aux architectes une culture du diagnostic qui leur permettra d’intervenir de façon efficace, dans le respect de l’objet étudié, dans les domaines les plus variés. Elle couvre ainsi l’ensemble du patrimoine architectural, urbain et paysager et fait appel aux connaissances techniques, culturelles, administratives et législatives nécessaires.

**Modalités des études**

La formation se déroule sur deux années universitaires, à raison de deux jours tous les 15 jours, le vendredi et samedi, ainsi qu'éventuellement dimanche dans les périodes des rendus. La présence aux cours et aux activités pédagogiques de l’école sont obligatoires. Le suivi de la formation permet de conserver une activité professionnelle. Il faut néanmoins pouvoir consacrer un temps important au travail personnel demandé aux élèves. Les frais d’inscription sont de 30.000,00 DHS. 15.000,00 DHS sont payables chaque début des deux années scolaires. conformément à l’Arrêté fixant les tarifs des prestations de services rendus par l’ENA,

**Dossier de candidature**

Les candidats doivent déposer un dossier de candidature comprenant :

* une fiche de candidature ;
* une copie du diplôme d’architecte ;
* une lettre de motivation ;
* un curriculum vitae détaillé ;
* un dossier présentant les travaux personnels ainsi que des croquis, n’excédant pas le format A4 ( seront pris en compte les dessins à main levée, et travaux sur le patrimoine);
* 2 enveloppes (16x23cm), timbrées au nom et adresse du candidat ;
* 4 photos d’identité.

Ce dossier est à adresser au Directeur de l'Ecole Nationale d’Architecture. Les candidats dont le dossier est recevable seront auditionnés par un jury présidé par le Directeur de l’Ecole et composé d’enseignants de l'Ecole Nationale d’Architecture et l’Ecole de Chaillot.

25 élèves seront retenus pour une rentrée en octobre 2017.

**Calendrier**

* Date limite pour l’envoi des dossiers de candidature : 25 juillet 2017, le cachet de la poste faisant foi ;
* audition des candidats sélectionnés par le jury : La liste des candidats retenus sera rendue publique le lendemain de l’audition.
* début des cours : Octobre 2017.